



Travailler à l'étranger et mutuelle

Par **heaven**, le **03/05/2010** à **17:28**

Bonjour,

je réside en Belgique et travaille en Hollande depuis maintenant 2 ans et 7 mois.

Nous avons été très mal renseigné quant à l'obligation de payer la mutuelle dans le pays dans lequel on travail.

Voilà 2 an 7 moi que je suis en fraude car je n'ai pas payer CZ (mutuelle au Pays Bas). Il me réclame 2000 euros pour la période de octobre 2007 à décembre 2009.

La prime de mutuelle est de 65,62 euros/Mois.

La Hollande accorde une prime mutuelle pour les personnes qui gagnent moins de 30.000 euros (dont je fait partie) mais PERSONNE ne nous a renseigné par rapport a cette remise de presque 55Euros/Mois.

Le problème est que

- La CZ n'est jamais intervenue pour moi depuis que je travaille
- Je paie une mutuelle qui me couvre en Belgique tout les mois
- Ma mutuelle et CZ ne se sont pas mit en relation (je n'ai jamais reçu le E106 a remettre a ma mutuelle belge)
- Mal renseigné je dois payer plein tarif 65Euros/Moi
- Il m'on fait un saisie sur salaire de 150 Euros le mois dernier

Je ne souhaite pas payer tout évidemment d'ou mes questions:

- Payer une mutuelle de 65Euros/moi dans le pays pour lequel on travail est il obligatoire?

-Je ne possède aucune carte de membre CZ il ne sont jamais intervenu pour moi et ne sont pas en relation avec ma mutuelle belge est-ce normal?
-Peuvent ils me saisir 150 euros directement sur mon salaire sans avertissement?
-Comment ce fait il que le formulaire (zorgtoeslag) pour retoucher 55Euros/moi n'est pas fourni a la souscription de la mutuelle et aucune information n'est fournie au moins en anglais? c'est presque du vol !

Merci de m'aider

Par **chris_idv**, le **06/06/2010** à **01:06**

Bonjour,

Petit rappel dans l'hypothèse où vous l'auriez oublié: la langue officielle des Pays Bas est ... le hollandais.

Trouver injuste de ne pas disposer de l'information dont vous avez besoin dans la langue que vous comprenez est pour le moins présomptueux: pensez vous réellement qu'un pays va traduire les documents officiels dans toutes les langues de la planète ?

Si vous avez un doute venez demander un document en anglais à l'administration française :)

Autre rappel: nul n'est sensé ignorer la loi.

C'est à vous de vous renseigner sur les règles applicables dans le pays où vous décider de travailler.

Si vous trouvez injuste que votre compte bancaire ait été saisi sachez que dans certains pays un étranger qui ne respecte pas les lois locales fini expulsé ou en prison ...

Cordialement,